

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de La Rochette

### Objet

Appel à projet « Petites  
Villes de demain »

Convention d'adhésion

---

Date de convocation  
20 mai 2021

---

Date d'affichage  
7 juin 2021

---

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 28

Exprimés : 28

Le vingt-neuf mai deux mil vingt un à dix heures  
En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

**Présents** : David ATES, Pierre VERNEY, Emmanuelle ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Thierry MONTEL, Véronique CORTES ROUX-LATOUR, Lionel FUENTES, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Florence YSARD JACOB, Carine PIBOULEU, Gilles GLAREY, Christophe DUTHEIL, Elodie VANACKERE, Mathilde GAZZA, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Céline BORDIER, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Virgile FIELBARD, Laurent BONNOT, Delphine LAINÉ

**Procurations** : Christine FONTAINE à Thierry MONTEL, Fabien GARCIA à Annie GONTARD

**Absente** : Sarah COMMUNAL

Monsieur Jean-Marc DEBAUGE a été élu secrétaire de séance.

Le programme Petites villes de demain est un programme d'actions ambitieux porté par l'Agence Nationale de cohésion des territoires, et qui vise à :

- Redynamiser les communes de moins de 20 000 habitants et leurs intercommunalités exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité
- Constituer de véritables territoires d'équilibre, en répondant aux objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement
- Accompagner les territoires en fonction de leur projet de territoire, dans une logique de différenciation

Le 2 novembre 2020, les communes de Valgelon La Rochette, Montmélian et Saint Pierre d'Albigny ont présenté individuellement, auprès de la Préfecture de Savoie, leur candidature au programme « Petites Villes de Demain », soutenue chacune par la Communauté de communes Cœur de Savoie, au travers d'une lettre de soutien.

Lors du déploiement du programme, la Préfecture de la Savoie a retenu ces trois candidatures, en les regroupant au sein d'un trinôme coordonné par la communauté de communes Cœur de Savoie.

L'accompagnement de l'Etat donne lieu à la signature de deux conventions successives :

1. Une convention d'adhésion si possible au printemps 2021 pour une durée maximale de 18 mois :
  - o Elle acte l'engagement de la commune et de son EPCI dans le programme,
  - o Elle acte l'existence du comité de projet co-présidé par l'intercommunalité et les communes,
  - o Elle permet de bénéficier de premières aides : co-financements du poste de chef de projet, financement de missions d'assistance à management de projet (si besoin), mobilisation d'études pour consolider le diagnostic et le plan d'actions, accès au réseau PVD (formations, guides, etc.), appui en ingénierie et financements des partenaires,
  - o Elle lance les actions matures identifiées dans la convention.

Cette convention a vocation à s'articuler avec le futur Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

2. Une convention-cadre pluriannuelle sur toute la durée du programme (6 ans) valant opération de revitalisation du territoire (ORT) :
  - o Elle définit un projet global de territoire tourné prioritairement vers la revitalisation du centre-ville de l'agglomération.
  - o Elle prévoit un ou plusieurs secteurs d'intervention

Des premières réunions de travail entre les trois villes, Valgelon La Rochette, Montmélian et Saint Pierre d'Albigny et la communauté de communes Cœur de Savoie ont permis de rédiger la convention d'adhésion qui doit être déposée d'ici fin mai auprès de la Préfecture.

Ce programme Petites Villes de Demain apporte également un soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes et l'aide au recrutement d'un chef de projet avec un financement à 75 % du coût annuel du poste, sur la durée de la convention cadre, aide majorée si la collectivité est engagée dans une OPAH-RU.

Il est proposé que le chef de projet soit recruté par la communauté de communes Cœur de Savoie, sur une durée de 3 ans renouvelable, et mutualisé entre les 4 collectivités signataires. Son temps de travail sera réparti de manière égale entre les 3 villes et la communauté de communes.

Ses missions principales seront de :

- Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et en définir la programmation
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires
- Contribuer à la mise en réseau nationale et locale

Le financement du poste sera partagé. La banque des territoires et l'ANCT apportant 75% de financement, les trois petites villes lauréates et la communauté de communes cofinanceront chacune à hauteur de 6,25% des 25% restant à charge du territoire.

Des conventions à intervenir entre la communauté de communes et chacune des trois communes viendront encadrer les modalités administratives de fonctionnement de cet emploi mutualisé ainsi que les modalités financières.



Mairie  
 1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette  
 Tél. **04 79 25 50 32** - Fax : 04 79 25 78 25  
 E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com  
[www.valgelon-la-rochette.com](http://www.valgelon-la-rochette.com)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'appel à projet « Petites Villes de Demain »  
 Vu le projet de convention d'adhésion,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain avec les deux villes Montmélian et Saint Pierre d'Albigny, la communauté de communes de Cœur de Savoie et la Préfecture de Savoie
- Autorise Monsieur le Maire à déposer la convention d'adhésion au nom du trinôme auprès de la Préfecture de la Savoie
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec les deux villes de Montmélian et Saint Pierre d'Albigny et la communauté de communes de Cœur de Savoie les conventions fixant les modalités financières et administratives de ce poste mutualisé et tous les actes afférents à cette délibération
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous autres actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
		28

Tous les membres présents ont signé au registre.  
 Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
 David ATES



Accusé de réception en préfecture  
 073-200086882-20210529-Del20210414-DE  
 Date de réception préfecture : 04/06/2021

